

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_02-DE
Reçu le 13/05/2026Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 5 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_02ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES DE
CHARENTE-MARITIME (SOLURIS)

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	49	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François (a reçu pouvoir de Alexandra VANNELLE), MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTENNEC Philippe, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance : Eric BERNARDIN
Convocation envoyée le : 28 avril 2026
Affichage de la convocation le : 28 avril 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 13 MAI 2026
n°: 017-200041614-20260505-2026_05_02-DE
Date de publication sur le site Internet : 18 MAI 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_02-DE
Reçu le 13/05/2026

ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES DE CHARENTE-MARITIME (SOLURIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et L. 5711-1,

Vu l'article L. 5711-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes fermés et l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes ouverts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 85-10-DIR/2/B3 en date du 29 janvier 1985 portant création d'un Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente-Maritime,

Vu les statuts portant sur la composition du Comité Syndical,

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud est membre de ce syndicat et qu'il appartient au conseil communautaire de désigner les représentants appelés à y siéger,

Considérant qu'il convient de désigner 1 **délégué titulaire** et 2 **délégués suppléants** de la Communauté de Communes Aunis sud auprès du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime,

Considérant que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux premiers tours du scrutin. En cas d'égalité le plus âgé est élu (renvoi à l'article L. 2122-7 CGCT),

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte SOLURIS (Syndicat mixte ouvert) a pour objet d'assurer le déploiement de solutions de modernisation des services publics locaux par le biais d'une part des technologies de l'information, de communication, de télécommunications et de réseaux numériques, et d'autre part par un accompagnement adapté aux élus et agents publics.

Monsieur le Président invite l'assemblée à faire connaître les élus souhaitant se porter candidats au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Steve GABET (élu communautaire - Marsais)
- Madame Delphine COURAPIED (élu municipale - Ciré d'Aunis)
- Madame Marie-José DEGAT (élu municipale - Surgères)

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du délégué titulaire au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime..

Vu les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	7
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés - bulletins litigieux	44
Majorité absolue :	23
<i>nombre pair - (nombre/2)+1</i> (exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)	
<i>nombre impair - (nb + 1)/2</i> (exemple : 51 + 1 = 52/2 = 26)	

AR Prefecture017-200041614-20260505-2026_05_02-DE
Reçu le 13/05/2026

Ont obtenu :

Monsieur Steve GABET	19 voix
Madame Delphine COURAPIED	3 voix
Madame Marie-José DEGAT	23 voix

Madame Marie-José DEGAT ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée titulaire.

Monsieur le Président rappelle que le conseil doit désormais procéder à l'élection de 2 délégués suppléants. Il invite donc l'assemblée à faire connaître les élus souhaitant se porter candidats au poste de délégué suppléant :

- **Monsieur Steve GABET** (élu communautaire - Marsais)
- **Madame Delphine COURAPIED** (élue municipale - Ciré d'Aunis)
- **Monsieur Bernard BERBUDEAU** (élu municipal de Landrais)
- **Monsieur Manu SUIRE** (élu municipal de Marsais)

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue :	25
<i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>	
<i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	

Ont obtenu :

Monsieur Steve GABET	20 voix
Madame Delphine COURAPIED	36 voix
Monsieur Bernard BERBUDEAU	29 voix
Monsieur Manu SUIRE	11 voix

Madame Delphine COURAPIED et **Monsieur Bernard BERBUDEAU** ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués suppléants.

Les représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical de SOLURIS sont ainsi :

Titulaire : **Madame Marie-José DEGAT**

Suppléants : **Madame Delphine COURAPIED**
Monsieur Bernard BERBUDEAU

Monsieur le Président transmettra cette délibération au Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime.


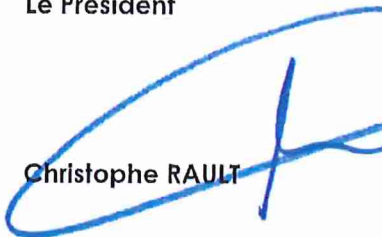
AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_02-DE
Reçu le 13/05/2026

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Eric BERNARDIN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.